

DONNEES DU RECENSEMENT ET GEOMARKETING

Depuis quelques mois, avec la mise en place du nouveau recensement en continu de l'INSEE dont les premiers résultats ne seront disponibles qu'en 2008, nous avons pu noter un certain nombre de nouveautés discrètement intervenues qui sont de nature à remettre en cause bien des aspects de la pratique du géomarketing.

Dès fin 2003, l'Insee a annoncé qu'elle ne maintenait plus les produits Replis Iris et Ilots¹. Cette base recensait les segments de voies qui composent les Iris 2000 et permettait ainsi d'effectuer le géocodage des adresses postales avec le code Iris. On ignore actuellement sous quelle forme seront publiées les emprises des Iris (cartes, référentiels à produire par l'Insee ou par l'IGN ?...)

Par ailleurs, la gestion des données de base du recensement traitée jusqu'en 99 au niveau de l'Ilot s'effectue actuellement au niveau de l'adresse ; le Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) devient la référence géographique.

Si cette approche est particulièrement intéressante pour produire des données à un niveau beaucoup plus fin qu'autrefois, il ne semble pas qu'elle puisse bénéficier aux professionnels ; en effet les directives de la C.N.I.L. imposent que les résultats d'enquêtes de l'Insee ne soient publiés que sur des zones dont la population atteint au moins 2000 habitants². Si cette obligation n'avait pas été respectée dans les résultats du recensement 1999 (35 Iris ne contenaient que 1 ménage et 28 Iris, 2 ménages...), les publications récentes tiennent compte de cet impératif.

Ainsi les résultats 2000 des revenus fiscaux des ménages³ ne sont accessibles qu'à des niveaux géographiques hétérogènes, certaines données sur 75 % des Iris de communes découpées, sur 12% des communes et sur 95% des cantons (cantons / villes). Par contre de nouveaux zonages sont apparus qui agglomèrent les données à des niveaux divers (unités urbaines, aires urbaines, zones d'emploi, communautés de communes...). Le premier niveau de découpage auquel l'exhaustivité est atteinte est l'arrondissement⁴.

Cette hétérogénéité des données est acceptable lorsqu'une analyse est effectuée sur des territoires ponctuels ; par contre les études nationales ne peuvent plus être réalisées à un niveau de finesse acceptable.

¹ Un autre référentiel appelé « Correspondances adresses » avait été commercialisé avec les premières données du recensement 99, la base très incomplète n'avait jamais fait l'objet de mises à jour. Par ailleurs la cartographie des Iris 2000 toujours diffusée par l'Insee présente l'inconvénient sérieux d'être composée à partir de données d'échelles différentes (GéoFla et GéoRoute).

² Les collectivités locales pouvaient dans le passé accéder aux données à l'Ilot ; on ne sait pas encore quels seront leurs droits à l'avenir.

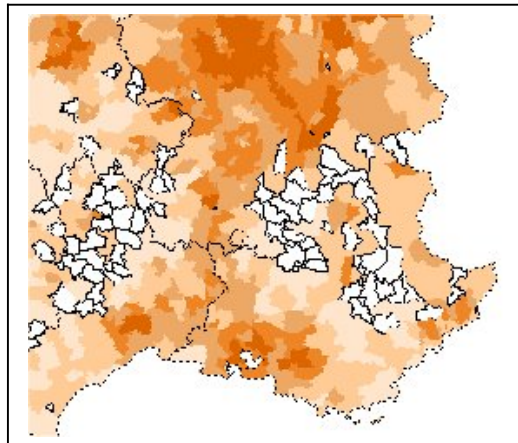
³ Les publications précédentes étaient au niveau communal, quelle que soit la population de la commune.

⁴ Les départements sont découpés en 2, 3 ou 4 arrondissements

Les cartes ainsi proposées par l'Insee sont agrémentées de grandes zones blanches dites « Non diffusables » (voir carte ci contre au niveau cantonal).

Il est clair que les analystes en géomarketing ne pourront se contenter de ce type de représentations et que l'on risque de voir re-fleurir des méthodes itératives opaques qui tenteront de reconstituer les données à des niveaux plus fins dans des conditions de fiabilité douteuse.

En outre, comme les découpages îlots officiels n'existent plus et que les découpages Iris souffrent d'incertitudes, nous pouvons nous attendre à voir également apparaître des découpages territoriaux spécifiques développés par de grandes sociétés d'études et dont les coûts d'accès seront à la mesure des efforts nécessaires pour les développer et les maintenir.



Dans ce sens, l'Insee envisage même la possibilité de pouvoir produire, à la demande, des données agglomérées sur base de découpages spécifiques qui respecteraient la règle des 2.000 personnes ; dans le cadre de cette éventualité, on n'ose imaginer le coût économique d'une telle production, ni les délais qui seraient nécessaires.

Partant d'une bonne intention de la CNIL qui vise à mieux protéger la confidentialité des données individuelles⁵, nous nous trouvons actuellement confrontés à une problématique de traitement quasiment inextricable sur le plan cartographique, qui risque de conduire à la prolifération de données partielles issues de fichiers et d'enquêtes diverses n'offrant pas les garanties de fiabilité auxquelles nous étions habitués de la part de l'Insee.

⁵ En Grande Bretagne les unités de recensement sont de 175 ménages en moyenne, en Suisse le territoire est découpé en zones de 100 m par 100 m.